



Le Directeur général de
l'agence régionale de
santé Ile-de-France



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Le Préfet du Val-
de-Marne



Le Président du Conseil
Général du Val-de-Marne

ARRETE CONJOINT n° 2015/288 du 30 Janvier 2015

Portant désignation des personnes qualifiées prévues à l'article L.311-5 du Code de l'action sociale et des familles

Le Préfet du Val-de-Marne, le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France, le
Président du Conseil Général du Val-de-Marne,

La liste des personnes qualifiées prévue à l'article L.311-5 du Code de l'action sociale et
des familles est arrêtée comme suit pour le Val-de-Marne :

- Madame Michèle CECCHINI-CHRETIEN, membre du conseil d'administration de l'association d'Aide d'Urgence du Val-de-Marne (AUVM) et membre du conseil d'administration de l'Amicale de la 1^{ère} Division Française Libre (D.F.L.),
- Monsieur Alain DUC, médecin retraité et membre de la commission santé du Comité Départemental des Retraités et des Personnes Agées (CODERPA)
- Monsieur Christian FOURNIER, ancien vice-président du Conseil général et vice-président de l'Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés (APAJH) du Val-de-Marne,
- Monsieur Philippe GENEST, vice-président du CODERPA et Président du collectif inter organisations des retraités et personnes âgées,
- Monsieur Paul NATAF, Président de l'association Habitat Educatif,
- Monsieur Jean-Claude PERROT, Président de l'association Ages et Vie du Val-de-Marne, membre du CODERPA,
- Madame Michèle De PREAUDET, administratrice de l'Association de Familles de Traumatisés Crâniens et cérébro-lésés d'Ile-de-France /Paris (AFTC IDF/P) et déléguée pour le Val-de-Marne,
- Madame Murielle SOMONNIAN, retraitée de la Fonction Publique territoriale,
- Monsieur Bernard TOUATI, cadre socio-éducatif retraité.